



DES EXCUSES À LA  
RÉCONCILIATION

Annexe 2 : Glossaire



## ANNEXE 2 : GLOSSAIRE

### Note

Une liste des termes pertinents figure au début de chaque regroupement.

**Activisme** : Système de conduite qui privilégie l'action directe (en particulier dans le domaine politique, social)

Source : <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais>

**Apartheid** : Mot afrikaans signifiant « séparation ». L'apartheid est la politique sociale raciale qui a été introduite par le gouvernement du National Party d'Afrique du Sud en 1948. L'apartheid était une philosophie sociale qui prônait la ségrégation raciale, sociale et économique des peuples d'Afrique du Sud.

Source : <http://africanhistory.about.com/od/apartheid/Apartheid.htm>

**Assimilation** : Processus par lequel un groupe culturel est absorbé dans la culture d'un autre, généralement celle de la majorité.

Source : Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba. *Intégration des perspectives autochtones dans les programmes d'études* (2003)

<http://www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/pol/persp/docs/index.html>

**Autodétermination** : Capacité d'un peuple à déterminer son propre avenir politique, économique et culturel, sans interférence externe.

**Cercle de vie** : La roue médicinale, qui provient des cultures des Prairies, fait partie de la culture de la plupart des communautés autochtones. La roue médicinale est un symbole qui représente le cercle de la vie. Il s'agit d'un symbole profond et complexe, et la compréhension de sa signification se poursuit tout au long de la vie. À la base de la roue médicinale se trouvent l'équilibre, l'harmonie et l'interdépendance. La roue médicinale peut représenter :

- les quatre stades de la vie : le bébé, l'enfant, l'adulte et l'aîné,
- les quatre races humaines : noire, blanche, jaune et rouge,
- les quatre saisons, les quatre points cardinaux, etc.

Source : Vancouver Coastal Health. « Aboriginal Health Resources ».

<http://aboriginalhealth.vch.ca/terms.htm>

**Colonisation** : Contrôle et exploitation d'un territoire par le peuplement.

**Commission royale sur les peuples autochtones (CRPA)** : créée en 1991 pour examiner les conditions des peuples autochtones au Canada et leur lien avec le Canada, la CRPA a publié un rapport-clé en 1996 qui comprenait plusieurs recommandations conçues pour améliorer les conditions sociales des Autochtones et rétablir la relation entre les peuples indigènes et le Canada. La plupart des recommandations de la commission n'avaient pas été mises en œuvre en 2012.

**Commission de vérité et de réconciliation du Canada :** Commission établie en 2008 dans le cadre de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens et dont le mandat est de favoriser la guérison des peuples et des communautés autochtones touchées par l'expérience des pensionnats indiens, et de mener à une réconciliation entre les Canadiens autochtones et non autochtones. La commission a reçu un mandat de cinq ans et un budget de 60 millions de dollars pour rechercher et interviewer les survivants, leur famille et les membres de leur communauté, les personnes qui ont travaillé dans les pensionnats, les membres du gouvernement et toute personne touchée par cette expérience.

**Convention de règlement relative aux pensionnats indiens (CRRPI) :** Entente exhaustive négociée entre le gouvernement du Canada, les églises, les avocats représentant les survivants et l'Assemblée des Premières Nations. La mise en œuvre de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens a débuté le 19 septembre 2007. La convention comprend une indemnisation en argent pour tous les anciens élèves des pensionnats indiens, des fonds pour la guérison, une Commission de vérité et de réconciliation et un financement commémoratif. La CRRPI est un programme de la Fondation autochtone de guérison.

Source : Fondation autochtone de guérison. <http://www.fadg.ca/>

**Déclaration de réconciliation :** Énoncé du gouvernement fédéral qui comprend une reconnaissance et des excuses quant au rôle du Canada dans les injustices passées concernant les peuples autochtones, y compris les pensionnats indiens. Cette déclaration fait partie du document *Rassembler nos forces : Le plan d'action du Canada pour les questions autochtones* publié par Affaires indiennes et du Nord Canada en 2000.

<http://www.fadg.ca/downloads/rassembler-nos-forces-le-plan-daction-du-canada-pour-les-questions-autochtones.pdf>

Rassembler nos forces a annoncé des fonds de 359 millions de dollars pour entreprendre le processus de réconciliation, et la création de la Fondation autochtone de guérison pour administrer ces fonds.

**Discrimination :** Traitement différencié et inégalitaire qui prive une personne ou un groupe social de droits reconnus aux autres membres de la société.

Source : Le grand dictionnaire terminologique. <http://gdt.oqlf.gouv.qc.ca/index.aspx>

**Droits de la personne :** Le droit de tous les individus, dans la mesure compatible avec leurs devoirs et obligations au sein de la société, à l'égalité des chances d'épanouissement et à la prise de mesures visant à la satisfaction de leurs besoins, indépendamment des considérations fondées sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, l'état matrimonial, la situation de famille, la déficience ou l'état de personne graciée.

Source : Ministère de la Justice. *Loi canadienne sur les droits de la personne*.

<http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/h-6/>

**École de missionnaires :** Les écoles de missionnaires étaient administrées par diverses églises et avaient pour but de christianiser les peuples indigènes; elles ont existé au Canada à partir du 18<sup>e</sup> siècle. Les pensionnats indiens, qui étaient financés par le gouvernement fédéral et administrés par les églises, ont vu le jour dans les années 1870. Dans les années 1970, il ne restait plus aucune de ces écoles de missionnaires.

**École industrielle :** Type de pensionnat autochtone généralement situé loin des communautés métisses, inuites et des Premières Nations. Ces écoles étaient conçues pour les jeunes de quatorze à dix-huit ans, mais étaient aussi fréquentées par des enfants plus jeunes. Les filles étaient formées aux tâches domestiques telles que la couture, la lessive, le nettoyage et la cuisine, tandis que les garçons recevaient une formation en agriculture, en menuiserie, en cordonnerie et en ferronnerie.

Source : Fondation autochtone de l'espoir. Que sont les enfants devenus? Chapitre 4 : « La vie scolaire et les récits des survivants ». <http://www.wherethechildren.ca/fr/blackboard/page-9.html>

**Église anglicane :** L'une des quatre églises chrétiennes qui administraient les pensionnats indiens. Les autres églises comprenaient l'Église catholique romaine, l'Église méthodiste et l'Église presbytérienne. Ces deux dernières se sont unies en 1925 pour former l'Église Unie, qui a continué à administrer des pensionnats indiens jusqu'en 1969.

**Église catholique romaine :** L'une des quatre églises chrétiennes qui administraient les pensionnats indiens. Les autres églises comprenaient l'Église méthodiste, l'Église anglicane et l'Église presbytérienne (l'Église méthodiste et l'Église presbytérienne se sont unies en 1925 pour former l'Église Unie, qui a continué à administrer les pensionnats indiens jusqu'en 1969). La majorité des pensionnats indiens étaient administrés par l'Église catholique romaine.

**Église presbytérienne :** L'une des quatre églises chrétiennes qui administraient les pensionnats indiens. Les autres églises comprenaient l'Église méthodiste, l'Église anglicane et l'Église catholique romaine. L'Église méthodiste et l'Église presbytérienne se sont unies en 1925 pour former l'Église Unie, qui a continué à administrer les pensionnats indiens jusqu'en 1969.

**Église Unie :** L'Église Unie a été fondée en 1925 par la fusion de l'Église presbytérienne et de l'Église méthodiste. Entre 1925 à 1969, l'Église Unie a administré certains pensionnats autochtones au Canada.

**Enquête publique sur l'administration de la justice et les peuples autochtones :** Enquête mise sur pied par le gouvernement du Manitoba en 1998 à la suite de deux incidents très médiatisés impliquant des victimes autochtones : le procès de 1987 pour le meurtre de Helen Betty Osborne, survenu à Le Pas, Manitoba, en 1971; et la mort par balle de J.J. Harper, tué par un policier de Winnipeg en 1988. L'enquête avait pour but d'examiner l'administration de la justice et les peuples autochtones au Manitoba. Son rapport a été publié en 1991. En 1999, la Commission de mise en œuvre des recommandations sur la justice autochtone a été créée pour établir un plan d'action basé sur les recommandations du rapport de l'enquête.

**Exclusion :** La mise à l'écart d'une personne ou d'un groupe par rapport à la majorité sociale ou culturelle.

**Externat :** Un grand nombre des 75 000 élèves qui ont fréquenté les externats indiens, des écoles de jour où les élèves ne résidaient pas pendant l'année scolaire, ont souffert des mêmes types de mauvais traitements que les survivants des pensionnats. Les anciens élèves des externats n'ont toutefois pas été reconnus comme étant admissibles par la CRRPI.

**Fondation autochtone de guérison (FADG) :** Créée en 1998 dans le cadre de *Rassembler nos forces – Le plan d'action du Canada pour les questions autochtones*, la FADG avait pour mission d'encourager et d'appuyer les initiatives communautaires autochtones, afin de favoriser la réconciliation et de promouvoir la guérison des survivants et des communautés touchées par l'héritage des pensionnats autochtones au Canada. On a mis fin au mandat de la FADG en 2012.

**Génocide culturel :** Synonyme « ethnocide ». Terme utilisé pour décrire la destruction de la culture et de la civilisation d'un groupe ethnique.

Source : <http://dictionnaire.reverso.net/francais-synonymes/ethnocide>

**Immigration :** Déplacement et entrée dans un pays de personnes non indigènes qui viennent s'y établir.

**Impact intergénérationnel :** Transmission des conséquences de mauvais traitements aux enfants des survivants de pensionnats indiens et aux générations subséquentes.

**Indemnisation :** Acte par lequel une personne se voit dédommagée, en général financièrement, pour le dommage qu'elle a subi.

Source : Le grand dictionnaire terminologique. <http://www.oqlf.gouv.qc.ca/>

**Indigènes (peuples) :** Premiers Peuples d'un pays.

**Intégration :** l'intégration est le processus qui permet à une personne ou à un groupe de personnes de se rapprocher et de devenir membre d'un autre groupe plus vaste par l'adoption de ses valeurs et des normes de son système social. L'intégration nécessite deux conditions :

- une volonté et une démarche individuelles de s'insérer et de s'adapter,
- la capacité intégratrice de la société par le respect des différences.

Source : <http://www.toupie.org/Dictionnaire/index.html>

**Interdépendance :** La dépendance réciproque, mutuelle; l'état de personnes ou de choses qui dépendent les unes des autres. Synonymes : assistance mutuelle, complémentarité, corrélation, interaction, mutualité.

Source : <http://www.toupie.org/Dictionnaire/index.html>

**Marginalisation :** Action de mettre en marge ou mettre à l'écart de la société dominante.

**Minorité** : Un groupe de personnes qui ont une origine géographique ou ethnique, une culture, un mode de vie, une religion, une langue, une orientation sexuelle, etc. différents de celui ou celle de la majorité de la population.

Source : <http://www.toupie.org/Dictionnaire/Minorite.htm>

**Mode alternatif de résolution de conflits** : Processus volontaire par lequel les demandeurs peuvent trouver résolution à une réclamation validée de mauvais traitement physique ou sexuel, sans passer par un litige. La plupart des réclamations ont été traitées, en 2007-2008, dans le cadre du Mode alternatif de règlement des conflits. Le règlement alternatif des conflits comprend un processus de demande et des audiences privées devant un adjudicateur indépendant, qui est responsable d'établir un montant d'indemnisation en respectant les limites d'un cadre établi. Le demandeur a l'option d'accepter l'indemnité, d'en appeler de la décision ou de recourir au processus de litige.

Source : Conseil du trésor du Canada. Résolution des questions des pensionnats indiens Canada. <http://www.tbs-sct.gc.ca/dpr-rmr/2007-2008/inst/ira/ira02-fra.asp>

**Négociations** : Action de négocier, de discuter les affaires communes entre des parties en vue d'un accord, par exemple, la négociation d'un contrat.

Source : <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais>

**Paiement d'expérience commune (PEC)** : Selon les modalités de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens, les survivants des pensionnats indiens pouvaient faire une demande de paiement d'expérience commune, accordé aux personnes ayant fréquenté un pensionnat autochtone reconnu. Les survivants admissibles recevaient 10 000 \$ pour leur première année au pensionnat et 3 000 \$ pour toute année subséquente.

Source : Affaires indiennes et Développement du Nord Canada, Aperçu du paiement d'expérience commune. <http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100015622/1100100015624> Indian Residential School Survivor's Society (site anglais). [www.irsss.ca/common-experience-payment-cep/](http://www.irsss.ca/common-experience-payment-cep/)

**Pensionnats indiens** : écoles financées par le Gouvernement fédéral et essentiellement dirigées par les Églises, en partie pour assimiler les enfants autochtones dans la société canadienne.

Source : *Intégration des perspectives autochtones dans les programmes d'études* (2003). <http://www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/pol/persp/docs/glossaire.pdf>

**Politiques d'assimilation** : L'assimilation est définie comme le processus par lequel un groupe minoritaire adopte graduellement les coutumes et attitudes de la culture prédominante. Dans l'article « The Origins of Canadian Indian Policy », *Journal of Canadian Studies*, novembre 1973 (8.4: 51-60), L.F.S. Upton note que le Canada a adopté une politique d'assimilation des Premières Nations en maintenant la politique britannique d'avant la Confédération. Dans l'article « Protection, Civilization, Assimilation: An Outline History of Canada's Indian Policy », *Western Canadian Journal of Anthropology*, 1976 (6.2: 29-53), John L. Tobias indique que la *Loi sur la civilisation graduelle* de 1857 était « conçue pour encourager la civilisation des Indiens, éliminer toute distinction légale entre les Indiens et les autres Canadiens et intégrer pleinement les Indiens à la société canadienne ».

La *Loi sur les Indiens* (1876 avec révisions ultérieures) comprenait plusieurs mesures d'assimilation : imposition de gouvernements de bande basés sur les administrations municipales occidentales, fréquentation obligatoire des pensionnats autochtones par les enfants des Premières Nations, bannissement de pratiques spirituelles traditionnelles telles que la danse du soleil, perte du statut d'Autochtone pour les femmes qui épousent des hommes n'appartenant pas aux Premières Nations et pour les membres des Premières Nations recevant un diplôme universitaire. Nombre de ces mesures ont été abolies en 1951, mais la politique est restée en place. En 1969, le Livre blanc sur les questions indiennes du gouvernement appelait à l'absolution de la responsabilité du gouvernement pour les Premières Nations, par l'abolition du système de réserves et l'annulation de la *Loi sur les Indiens*. Les Premières Nations se sont vivement opposées au Livre blanc qui a fini par être retiré. La rafle des années soixante (l'adoption de milliers d'enfants autochtones par des parents le plus souvent non autochtones) s'est poursuivie jusque dans les années 1980. Les femmes des Premières Nations qui avaient perdu leur statut d'Autochtone en vertu de la *Loi sur les Indiens* se sont battues devant les tribunaux pour retrouver leur statut. En 1985, le projet de *Loi C-31* redonnait leur statut aux femmes qui l'avaient perdu et à celles qui avaient été privées de leurs droits. Beaucoup de dirigeants des Premières Nations croient que la politique d'assimilation n'est pas disparue et qu'elle se poursuit aujourd'hui par des pratiques comme celle qui consiste à autoriser les services de protection de l'enfance à retirer des enfants de leur foyer et leur communauté, ainsi que par le sous-financement de l'éducation pour les Premières Nations.

**Préjudice** : Tort, dommage causé à quelqu'un.

**Préjugé** : Jugement préconçu basé sur des opinions non raisonnées.

**Présentation des excuses aux peuples autochtones** : Allocution du premier ministre Harper à la Chambre des communes, présentée le 11 juin 2008 au nom du gouvernement canadien, en réponse au rôle du Canada dans le système des pensionnats indiens.

**Principes directeurs de résolution** : Le travail de la Commission de vérité et de réconciliation s'inspire des principes établis par la Déclaration de réconciliation du 7 janvier 1998 et les dialogues exploratoires de 1998-1999 du Groupe de travail sur la vérité et la réconciliation. Le processus doit être accessible, axé sur les victimes, confidentiel (à la demande de l'ancien élève), ne pas blesser, être soucieux de la santé et de la sécurité des participants, représentatif, public et transparent, imputable, ouvert et honorable, global, inclusif, éducatif, holistique, juste et équitable, respectueux, volontaire, souple et ouvert sur l'avenir en ce qui concerne le rétablissement et le renouvellement des relations entre Autochtones et entre Canadiens autochtones et non autochtones.

Source : Commission de vérité et de réconciliation du Canada. <http://www.trc-cvr.ca/>

**Processus d'évaluation indépendant** : La Convention de règlement relative aux pensionnats indiens a prévu également un processus d'évaluation indépendant. Selon ce processus, les survivants ou autres personnes qui ont subi des sévices sexuels, des sévices physiques graves et certains autres actes fautifs ayant entraîné des conséquences psychologiques graves peuvent présenter une demande d'indemnisation ne faisant pas partie du paiement d'expérience commune remis à tous les survivants ayant vécu dans un pensionnat indien.

Source : Source : Secrétariat d'adjudication des pensionnats indiens.

<http://www.iap-pei.ca/home-accueil-fra.php>

**Racisme** : Discrimination basée sur une croyance en la supériorité de sa propre race.

**Reconnaissance** : 1) Action de reconnaître quelqu'un ou quelque chose ; 2) action de reconnaître quelque chose comme vrai ou réel ; 3) action d'admettre qu'on est l'auteur ou le responsable d'une action ; 4) action de reconnaître quelque chose comme légitime.

Source : <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais>

**Réparation** : Action de réparer une faute commise, le préjudice moral qu'on a causé à quelqu'un : Demander la réparation d'une offense.

Source : <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais>

**Résolution des questions des pensionnats indiens Canada** : principal organisme du gouvernement fédéral chargé de l'administration des éléments du programme de la CRRPI. Il partage la responsabilité de la prestation des programmes avec Santé Canada et Service Canada.

Source : Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. « Résolution des questions des

pensionnats indiens Canada ». <http://www.tbs-sct.gc.ca/rpp/2008-2009/inst/ira/ira02-fra.asp>

**Résurgence** : Acte de surgir à nouveau; renaissance.

**Ségrégation** : Politique ou pratique de discrimination qui sépare les personnes de races, de classes ou de groupes ethniques différents dans le contexte des établissements publics ou commerciaux.

**Sept générations** : La plupart des peuples des Premières Nations considèrent que les effets d'une décision s'étendent à sept générations et que ce facteur est important dans la planification d'un avenir durable.

*Note* : Des études récentes menées au Québec et en Islande ont révélé que les générations masculines durent en moyenne 35 ans, tandis que les générations féminines durent 30 ans.

Source : Devine, Donn. "How Long is a Generation?"

[www.ancestry.com.au/learn/learningcenters/default.aspx?section=lib\\_Generation](http://www.ancestry.com.au/learn/learningcenters/default.aspx?section=lib_Generation)

**Tolérance** : Capacité et pratique de reconnaissance et de respect des croyances et des pratiques d'autrui.

Source : [www.thefreedictionary.com/tolerance](http://www.thefreedictionary.com/tolerance)

**Traité :** Convention conclue entre certains groupes d'Autochtones et le Gouvernement fédéral qui précise les droits de ces Autochtones en matière de bien-fonds et de ressources. Les traités ont été établis pour que le Gouvernement reconnaisse ses responsabilités à l'égard des Autochtones dans les domaines social, éducatif et économique.

Source : *Intégration des perspectives autochtones dans les programmes d'études* (2003).

<http://www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/pol/persp/docs/glossaire.pdf>